

ELEVAGE Un projet qui fait beaucoup parler...

Projet de mille vaches : la Fdsea rencontre Novissen

Le projet d'une étable de mille vaches fait couler encre et salive, principalement dans la moitié ouest du département puisque celui-ci est à l'étude sur la commune de Drucat Le Plessiel et Buigny St Maclou, en périphérie Nord d'Abbeville.

Le projet

Porté par l'industriel du BTP, Michel Ramery, et par plusieurs agriculteurs associés, ce projet vise l'implantation d'une étable «record» de mille vaches, avec une unité de méthanisation traitant d'un côté ses effluents, et de l'autre des matières fermentescibles comme les déchets verts ou des boues de station. Soumis à enquête publique depuis cet automne, le projet rencontre une vive opposition des riverains. A tel point qu'une association, baptisée Novissen, et regroupant plus mille adhérents s'est constituée pour s'opposer au projet en l'état. Celle-ci a souhaité rencontrer la Fdsea, et c'est ainsi que Laurent Degenne, son président, a accueilli le 1^{er} février Michel Kfoury, Marc Dupont et Francis Chastagner, respectivement président, secrétaire général et membre de l'association.

La position de la Fdsea

Si le débat public a mis le projet sous les feux de la rampe, la position agricole est connue et affichée depuis précisément un an. Débatte en conseil d'administration de

la Fdsea, où siègent les jeunes agriculteurs et les membres des représentants de la chambre d'agriculture, elle avait été publiée dans l'Action Agricole Picarde du 11 février 2011, et a été réaffirmée dans chacune des assembles générales cantonales où le sujet a été traité.

Du point de vue de la gouvernance, la profession agricole départementale défend une politique de valeur ajoutée, portée par des chefs d'exploitations pleinement maîtres de leurs capitaux, de leurs outils et de leur choix. En cela, elle ne se reconnaît pas dans le modèle capitalistique qui porte le projet.

Du point de vue technique, la Fdsea s'en remet aux contraintes réglementaires, et considère que si un projet est conforme aux réglementations qui lui sont imposées, rien ne justifie une opposition ou une surenchère réglementaire.

Concernant la taille, la profession agricole ne doit pas exclure toute voie d'évolution, y compris sous forme associative avec regroupements de troupeaux, car elle apporte des réponses en matière de rentabilité et d'organisation du travail aux générations en place et futures. Sans être un modèle unique, et sans forcément atteindre des chiffres record, c'est une voie qui n'est pas à rejeter. Sur un plan administratif, ce sont davantage les dossiers suivants qui intéressent la profession : comment l'administration

justifiera-t-elle deux ans de procédure pour passer de 90 à 200 vaches quand elle aura (peut-être) traité le passage de 0 à 1000 vaches sur un site en moins de six mois ?

Côté filière, la profession demeure intransigeante sur le fait que les éleveurs du même bassin ne voient pas leurs possibilités d'évolution bridées ou limitées du fait d'un atelier de cette taille. Ce message est clair pour les acheteurs !

Les craintes exprimées de l'association

Les représentants de l'association ont clairement exprimé deux craintes distinctes sur le projet. La première porte sur la présence d'un grand nombre d'animaux sur un même site, sans pâturage, et le risque sanitaire induit. Tout en reconnaissant que si le risque augmente à l'intérieur des murs, la contagion est limitée à l'extérieur du fait de la rareté des contacts avec des élevages environnants. L'autre crainte exprimée porte sur l'unité de méthanisation. En premier lieu concernant les flux de matière. L'association s'interroge sur la nature des effluents urbains, leur composition, et, dès lors, la qualité des dirigeants à épandre. D'autre part, elle s'interroge sur le caractère agricole de l'unité, considérant qu'il s'agit davantage d'une unité relevant un statut industriel. Par ailleurs, les représentants ont reconnu que

d'autres craintes, parfois exprimées par les riverains, comme la présence d'odeurs, d'insectes, ou la dépréciation de la valeur des habitations sont à l'analyse, mais fondées du fait des choix techniques et du caractère « normal » des à-côtés de l'agriculture lorsqu'on habite en campagne.

Des points de convergence

Si la Fdsea n'a ni la compétence ni la mission d'apporter des réponses techniques sur les questions soulevées par l'association, les échanges ont permis de trouver des points de convergence. La question de la rentabilité et de la pénibilité d'élevage rend plus compréhensible les choix techniques ou alimentaires des éleveurs. Et au-delà de l'élevage, c'est l'acte d'achat de la majorité des consommateurs qui dicte les caractéristiques des productions agricoles à fournir. De plus, il y a nécessité à accepter l'évolution des élevages dans la Somme, y compris avec le développement de la méthanisation, pour préserver la valeur ajoutée et la biodiversité qui l'accompagne, notamment les surfaces fourragères. La préservation de la qualité des sols est une nécessité, ce qui a d'ailleurs guidé la position agricole dans la directive « boues » parue en 2010. Il est nécessaire de s'assurer de la qualité des produits épandus. C'est le cas aujourd'hui

avec les boues, composts, fumiers, biomasses, et demain avec les digestats.

Communication périlleuse

Chacun a aussi convenu de la sensibilité des termes en matière de communication. «Etre contre la méthanisation a risque» ou «être pour la méthanisation vertueuse» revient sans doute au même, mais d'un côté l'auditeur assimile toute unité de méthanisation à un risque majeur pour la société et de l'autre, il y voit un potentiel de développement territorial.

Si l'association Novissen affiche vouloir permettre le développement des exploitations, et se concentrer sur certains points des dossiers qui font polémique, la Fdsea ne cache pas sa crainte d'amalgame : un projet d'élevage a déjà avorté du fait d'une opposition passionnelle de la population. La Fdsea veut impérativement préserver la capacité d'évolutions des éleveurs et des élevages, en place ou à venir. C'est la raison pour laquelle elle défend qu'il doit y avoir un examen technique, administratif équilibré de tout projet, sans ajouter des contraintes facultatives. C'est à cette question que doit répondre le préfet du département au travers de l'avis qu'il doit rendre. Ce qui devrait arriver dans les prochains jours.

FRANCOIS MAGNIER